



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20220629-DELIB20220603-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 29 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-trois juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kévin DEGREAUX, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAIGNE, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, M. Monique ZABARSKI.

Etaient excusés : M. Sylvain ROBERT, M. Sébastien DECARPENTRY, M. Christophe DRUELLE.

Ont donné procuration : Monsieur Jean François CARON à Madame Monique ZARABSKI, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Jérôme DEMULLIER à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jean Michel DUPONT, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Jean Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Madame Joelle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Manuel LENGAIGNE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Jean François ANTONINI, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Steve BOSSART, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION.

Secrétaire de séance : M. Patrick PIQUET BACQUET

Par délibération en date du 7 juillet 2021, le comité syndical avait réservé une parcelle d'environ 7 900 m² à la société Artois Construction, spécialisée dans la construction d'immeuble collectifs en location.

Le prospect devait déposer son permis de construire durant l'été 2021 pour commencer sa construction au premier trimestre 2022.

Constatant que la demande de permis de construire n'était toujours pas déposée en décembre 2021, un ultimatum à la date du 30 mars 2022 a été transmis à l'entreprise pour déposer sa demande de P.C. Cet ultimatum n'ayant pas été suivi d'effet, la parcelle peut être considérée comme libre et être proposée à un nouveau prospect.

Vu l'avis favorable du Bureau,

Convocation adressée aux
délégués le :

23 Juin 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 33
- Votants : 46

Délibération affichée le :

4 Juillet 2022

Délibération certifiée
exécutoire le :

4 Juillet 2022

3 –

**ARRET DU PROJET
ARTOIS
CONSTRUCTION SUR
UNE PARCELLE DE
7 900 M²**

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 062-256200742-20220629-DELIB20220603-DE

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Annule** la délibération n°2 du 7 juillet 2021 autorisant la vente d'une parcelle de 7 900 m² à la société Artois-Construction.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES
André KUCHCINSKI